## Indicateurs de qualité de service fixe



La décision ARCEP n°2008-1362 impose à chaque opérateur fixe ayant plus de 100 000 abonnés : de publier sur son site internet, pour ses offres résidentielles et pour chaque configuration d?accès (réseau téléphonique, ADSL, câble?), des indicateurs de qualité de service, normalisés par l?ETSI, tels que définis dans la décision et mesurés selon un référentiel commun établi par la Fédération Française des Télécoms ; la publication s?effectue sur une base trimestrielle...

Consultez le document